

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 août 2022

Présents : M. PONSART Patrick, M. ARIZZI Bruno, Mme RASSELET Séverine, Mme NUPS Nathalie, Mme NANET Hélène, Mr DELOY Laurent, Mr WENTZEL Hervé, Mme RASSELET Marie, Mr MARTIN Frédéric

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme TABALA Stéphanie, Mr CHAUNUT Jean-Yves.

Procuration : Néant

Secrétaire : Mr DELOY Laurent

L'an deux mil vingt-deux, le 02 août à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Mr ARIZZI Bruno.

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour les travaux d'embellissement du village
- Questions diverses.

1- Choix de l'entreprise pour les travaux d'embellissement du village :

Pour donner suite à la demande faite à Mr LANTHIER, de faire des compléments d'information concernant :

- Les fiches techniques
- Le planning
- Ce que comprend le prix concernant l'entretien durant l'année après mise en service

Il nous présente les compléments en séance.

À la suite de ces nouveaux compléments, le classement final proposé par Mr LANTHIER est :

- 1- FRANCE ENVIRONNEMENT avec une note globale de 92,80
- 2- GRANDCOLAS avec une note globale de 89,87
- 3- ARTOPIA avec une note globale de 86,23
- 4- IDVERDE avec une note globale de 44,89
- 5- LEDOUX JARDIN avec une note globale de 36,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, de choisir l'entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT pour réaliser les travaux.

2- Questions diverses

Pas de questions.

La séance est levée à 19h25

Le maire, Bruno ARIZZI

